

Saint-Cloud

L'officiel

N°251

JUILLET
2026

RECUEIL DES TEXTES OFFICIELS DE LA VILLE

SOMMAIRE

■ Conseil municipal
Compte-rendu analytique
du 2 juillet 2026

pages 1 à 21

■ Actes d'urbanisme
■ État civil
■ Qualité de l'eau

page 22
page 23
pages 24 à 26

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

Séance du jeudi 2 juillet 2026 à 21h

Publication et affichage le 15 juillet 2026

32 Présents : Éric BERDOATI, Ségolène de LARMINAT, Olivier BERTHET, Françoise ASKINAZI, Jacques GRUBER, Nicolas PORTEIX, Annie POTHIER, Nicolas PORTEIX, Diane MICHOUDET, Jean-Christophe ACHARD, Liza CREUX, Jean-Jacques VEILLEROT, Christophe WARTEL, Vincent JACQUET, Mireille GUEZENEC, Catherine GREVELINK, Nathalie MOUTON-VEILLÉ, Édith SAGROUN, Nicolas PUJOL, François-Henri REYNAUD, Pierre BLEXMANN, Sylvie SOARES, Laura MODANESE, Pauline GEISMAR, Sacha GAILLARD, Baptiste du CHALARD, Rafaël MAYCHMAZ, Perrine LANDON, Anne-Marie CRAVERO, Guillaume SIMENEL, Christine PASTOR, Augustin BRUNSCHVIG.

Les pouvoirs suivants ont été donnés : de Delphine POTIER à Valentine de BRAGELONGNE, de Henri de BEAUREGARD à Éric BERDOATI et de Benoît GODET à Jean-Christophe ACHARD.

PROCÈS-VERBAL DU 7 AVRIL 2026

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

PROCÈS-VERBAL DU 28 MAI 2026 – SÉANCE D'INSTALLATION

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Le Maire rend compte des 83 décisions et marchés publics pris dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée.

Affaires juridiques et domaniales (63) :

- Cimetière communal (11) :
 - renouvellements de concessions (8);
 - achat de concession (3).
- Location de salles : Le Carré (salle du Grand Livre et EODE), Brunet, Colonnes, Porte jaune (47);

- Conventions d'occupation précaire et révocable de quatre logements : 2, avenue des Villes jumelées et 2-4, rue Michel-Salles ;
- Mise à disposition de l'accueil de loisirs sans hébergement Fouilleuse auprès de l'association Ligue de l'Enseignement des Hauts-de-Seine pour l'organisation des sessions de formation générale BAFA prévues en 2027.

Marchés publics (10) :

- Mise à disposition, installation, approvisionnement et maintenance de réfrigérateurs connectés ;
- Prestations de blanchisserie, de nettoyage et de livraison de vêtements de travail ;
- Fourniture de carburant pour le parc automobile municipal par enlèvement dans les stations-service avec cartes accréditives et services associés.
- Entretien des bâtiments communaux
 - Lot 3 : Maçonnerie / Gros-œuvre ;
 - Lot 9 : Menuiseries métalliques ;
 - Lot 11 : Stores, volets, rideaux et films occultants.
- Modification n° 1 du lot n° 6 (Peinture) du marché de travaux de restauration des verrières basses, des couvertures des bâtiments annexes et de la sacristie de l'église Saint-Clodoald (Étape 2) ;
- Modification n° 11 à l'accord-cadre relatif à l'exploitation PFI, PF et CP des installations de CVC (chauffage, ventilation et climatisation) des bâtiments communaux de la Ville de Saint-Cloud ;
- Modification n° 1 du lot n° 1 (Vêtements de travail) du marché d'achat de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle ;
- Modification n° 1 du lot n° 2 (Fourniture de laits infantiles) du marché de fourniture de denrées alimentaires brutes, laits infantiles et produits d'épicerie.

Finances (4) :

- Demandes de subventions pour :
 - le remplacement des menuiseries extérieures et des isolations dans les bâtiments communaux ;
 - la mise en lumière de l'église Saint-Clodoald ;
 - la réfection de l'isolation des murs en façade et de la toiture-terrasse de l'école maternelle de Montretout ;
 - le jardin de l'Avre - Plan de gestion 2026-2032 pour l'adaptation du site aux enjeux de demain.

Services Techniques (3) :

- Dépôt d'un permis de construire (concernant des installations de stockage de matériel et de conteneurs à déchets au nouveau marché des Coteaux).

Bâtiments

- Dépôt d'une déclaration préalable relative à la réfection des menuiseries extérieures et de la toiture-terrasse des bureaux du cimetière – 114, avenue du Maréchal-Foch

Environnement

- Signature d'une convention d'occupation au profit de l'association Fédération nationale des jardins familiaux et collectifs

Culture (3) :

3 Pierrots (4)

- Signature d'une convention de mise à disposition de la salle Lino-Ventura avec la Compagnie des Indes ;
- Signature d'une convention de mise à disposition du studio Bertrand-Tavernier avec le groupe scolaire Saint-Joseph.

Médiathèque

- Opération de régulation des collections : organisation d'une vente le samedi 13 juin 2026.

DÉCLARATION D'ÉRIC BERDOATI, MAIRE

« Mes Chers Collègues,

La semaine dernière la France a connu un épisode de canicule sans précédent. En effet, cette canicule constitue un record historique de température, avec un Indicateur thermique national (ITN) moyen de 30° C, un ITN maximum de 38,2° C et un ITN nocturne de 21,6° C. L'ensemble de ces mesures est inégalé et personne n'était en capacité d'y répondre.

À Saint-Cloud, nous disposons de nombreux plans de sauvegarde : plan neige, plan grand froid, plan inondation, plan risque chimique et tant d'autres, y compris un plan canicule. Notre plan canicule a déjà démontré son efficacité lorsque l'alerte est au niveau orange. Il n'est pas adapté au niveau de vigilance connu la semaine dernière : le niveau vigilance rouge canicule extrême.

Malgré cette réalité, nous avons mené de nombreuses actions qui ont permis de préserver les plus fragiles. Je souhaite vous faire un bref retour sur ces faits. Avant de vous détailler avec précision les mesures prises à partir du samedi

20 juin, je souhaite rappeler que les premières consignes relatives à l'adaptation aux fortes chaleurs remontent, pour la Ville de Saint-Cloud, au vendredi 12 juin 2026.

Samedi 20 juin à 18h02, la Préfecture des Hauts-de-Seine nous a notifié une alerte météo de niveau vigilance rouge canicule extrême. Cette alerte déclenche automatiquement les dispositions spécifiques ORSEC « gestion sanitaire des vagues de chaleur ». Dans un premier temps, cette alerte devait se prolonger pour le début de semaine avec un pic atteint le mardi 23 juin. Très rapidement dans la journée du lundi 22 juin, le pic a glissé vers le milieu puis la fin de semaine.

Dès le samedi soir, la cellule de crise de la Ville a été actionnée. La première tâche a consisté en l'annulation des nombreux événements prévus le dimanche 21 juin pour la fête de la musique. Un premier communiqué faisant état des mesures prises et applicables dès le dimanche 21 juin a été publié le samedi 20 juin 2026 à 20h35 sur les réseaux sociaux du Maire et dans la foulée sur le site de la Ville. Ces mesures sont les suivantes :

- Annulation de tous les événements prévus et devant se tenir en extérieur à partir de 12h, le dimanche 21 juin. Il s'agit tant d'événements sportifs, que culturels;
- Fermeture exceptionnelle du cimetière à partir de 12h le dimanche 21 juin;
- Fermeture du musée des Avelines;
- Mise en place de la cellule de crise communale en capacité de fonctionner 24h/24;
- Poursuite des mesures déjà mises en place : ouverture des parcs et jardins jusqu'à 23h, prolongation des horaires d'ouverture de la piscine des Tourneroches pour le dimanche 21 et le lundi 22 juin jusqu'à 21h, suppression des activités destinées aux seniors, l'espace des Coteaux restant cependant ouvert;
- Pour les crèches : bien que toutes les sections bébés soient dotées de climatisation, aménagement des horaires avec une plage d'ouverture fixée de 8h00 à 16h30;
- Pour les écoles : ouverture nocturne des fenêtres et aération de toutes les classes jusqu'à 8h00 du matin, maintien de l'accueil des enfants dans les écoles, mais possibilité donnée aux parents de récupérer leurs enfants à partir de 11h30 ou 13h30, chaque classe est dotée d'au moins un ventilateur, tous les dortoirs des écoles maternelles sont équipés de ventilateurs au plafond, enfin le travail d'installation des ventilateurs au plafond dans toutes les classes à raison de deux par classe a débuté à Pâques 2026 et sera

terminé au 1^{er} septembre 2026, il s'agit là d'un investissement de 113 000 euros pour 180 ventilateurs, soit deux par classe.

- Fermeture de la mairie prévue pour le lundi 22 juin à 16h30;
- Enfin l'ensemble des horaires de travail pour les agents et sur les chantiers est aménagé.

Pour bien comprendre la situation, l'arrêté préfectoral interdisant la vente et la consommation d'alcool sur la voie publique nous a été notifié le dimanche 21 juin à 9h43.

Le dimanche 21 juin après avoir géré l'annulation des différents événements, plusieurs décisions ont été prises pour le secteur de la petite enfance, le secteur scolaire et les seniors pour la journée du lundi 22 juin.

En fin de journée du lundi 22 juin 2026 de nouvelles mesures complémentaires ont été communiquées :

- Poursuite de l'ouverture exceptionnelle de la piscine des Tourneroches jusqu'au vendredi 26 juin, nous avons enregistré une fréquentation record avec 5596 entrées, soit une augmentation de la fréquentation de 92,3 % par rapport à la même semaine en 2025 et 136,3 % par rapport à 2024, avec en plus une particularité : pendant cette semaine, seuls les Clodoaldiens avaient accès à la piscine;
- Poursuite de l'ouverture des parcs et jardins jusqu'à 23h et jusqu'au vendredi 26 juin;
- Fermeture exceptionnelle de tous les équipements sportifs;
- Horaires aménagés pour les équipements culturels;
- Horaires aménagés pour la mairie;
- Mise en place d'aménagement des activités sur le temps scolaire et périscolaire dans des espaces rafraîchis : activité aquatique à la piscine, cinéma aux 3 Pierrots et activités diverses au Carré. Presque 1000 enfants ont bénéficié de ces aménagements pendant cette semaine. L'Éducation nationale ayant interdit aux enfants tout déplacement à pied, nous avons été dans l'obligation de financer le déplacement des enfants par car. Au total, durant cette semaine 823 enfants ont été ainsi transportés en car au sein de notre commune. Nous avons en accord avec la communauté éducative de l'école élémentaire du Val d'or, accepté le déplacement à pied à la piscine et aux 3 Pierrots pour ces élèves. En une semaine la dépense de location de cars pour transporter les enfants a dépassé les 5 000 euros. Comme toujours l'État décide et les Villes paient!

Pendant toute la période de gestion de crise de cet épisode de canicule, nous avons eu deux préoccupations majeures : la continuité du service public, parfois en mode dégradé, et la protection des plus vulnérables.

Compte tenu des circonstances extrêmes rencontrées, je crois pouvoir dire que nous y sommes parvenus.

Je voudrais remercier la mobilisation de nos cadres et de nos agents qui eux aussi souffraient parfois des conditions climatiques, mais ont su répondre avec sens de l'intérêt général et courage aux différentes sollicitations. Mais je voudrais remercier plus spécifiquement : la directrice générale des services, la directrice des services techniques, la directrice du PEEJ, la directrice des affaires culturelles, le directeur des sports - depuis le 1^{er} juillet, le responsable du garage municipal et aussi bien évidemment la directrice de cabinet.

Enfin, dès lundi 29 juin à 8 h 30, la cellule de crise s'est réunie pour débriefer la semaine passée et surtout commencer le lourd travail de mise en place d'un processus plus structuré permettant de répondre à un tel niveau d'alerte. La mise en place d'un plan de vigilance rouge canicule extrême est aussi le moyen de planifier les travaux et aménagements qu'il nous faudra déployer pour parer tant que faire se peut à de telles évolutions climatiques. La réponse à ces phénomènes nouveaux par leur ampleur ne doit pas être idéologique mais pragmatique. Ce sera la ligne de conduite de la majorité municipale.

Sur un tout autre sujet, je souhaite vous faire part d'une excellente nouvelle pour la ville de Saint-Cloud. Comme vous le savez, je conteste au nom de la ville de Saint-Cloud, depuis de longues années la mise en procédure de carence pour manque de logements sociaux. Ces contestations se matérialisent par des procédures devant la juridiction administrative. Pour mémoire, le Préfet des Hauts-de-Seine avait pris un arrêté de carence le 21 décembre 2023.

Parmi les sanctions appliquées grâce à cet arrêté, il y a celle relative à la pénalité financière qui avait fixé à

270 % le taux de majoration du prélèvement pour manque de logements sociaux.

La Ville de Saint-Cloud a contesté cet arrêté de carence par une requête enregistrée au tribunal administratif de Cergy-Pontoise le 21 février 2024.

Ce contentieux a été audienté le 12 mai 2026 et, comme à chaque fois, je me suis rendu person-

nellement à l'audience. La décision de justice nous a été notifiée le 2 juin 2026.

Le jugement nous est en partie favorable, car même si nous restons en situation de carence, le tribunal a décidé de réviser le taux de majoration décidé par le Préfet en le ramenant à 150 % et ce dès le premier janvier 2024. Le tribunal motive sa décision de la façon suivante : « *il convient de relever, tel qu'indiqué précédemment, que certains éléments ont pu ralentir la production de logements sociaux, tels que la crise sanitaire ou encore la non-réalisation du projet immobilier prévu au lieu de l'ancienne caserne Sully. Également, la commune de Saint-Cloud a engagé, certes tardivement, des actions concrètes afin d'améliorer la production de logements sociaux par des investissements non négligeables, notamment la décision de préemption d'un bien sis 100 rue de la Porte Jaune. Il résulte de ce qui précède que le taux de la majoration du prélèvement sur les recettes fiscales fixé à 250 % est disproportionné. Il y a lieu, par suite, de le ramener à 150 % à compter du 1^{er} janvier 2024, afin de tenir compte tant des réalisations de la commune de Saint-Cloud que des projets en cours...* ».

Le jugement étant notifié aux parties, il est désormais exécutoire. En procédure administrative l'appel n'est pas suspensif. Cette décision a pour conséquence le remboursement à la Ville de Saint-Cloud par l'État d'une somme d'environ 1,4 million d'euros. Elle intervient de plus alors que nous sommes en pleine procédure contradictoire préalable à la prise du prochain arrêté de carence.

Tout comme pour la procédure relative à la péréquation, qui représente pour la Ville de Saint-Cloud une économie annuelle et pérenne de 2 millions d'euros et une économie ponctuelle sur l'année 2026 de 5,8 millions d'euros, défendre les intérêts de sa commune pour un Maire est un devoir. Il faut le faire avec mesure, mais avec détermination et toujours avec conviction.

Je le redis avec force, même si certains ont pu être choqués par cette démarche qui consiste à attaquer l'État français, ne pas le faire aurait été une faute ; le faire est une marque d'engagement fort envers sa commune et ses administrés. Dans la vie le courage paye toujours, la couardise est un fléau ! Je fais volontiers mienne la pensée d'Aristote qui disait ceci : *Le courage est la première des qualités humaines car elle garantit toutes les autres.* »

COMMUNICATIONS DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

**Ségolène de LARMINAT, premier adjoint
au maire délégué à la Culture, au patrimoine
et aux bâtiments municipaux**

■ **Bâtiments municipaux** : Un point a été fait sur les nombreux travaux conduits par le service des bâtiments municipaux (90 000 m²). **Plusieurs campagnes d'entretien sont actuellement menées sur l'ensemble du patrimoine communal (nettoyage des vitreries, des conduits de ventilation et des toitures).**

Les principaux **chantiers** concernent l'**église Saint-Clodoald** (restauration des marches, des portes et des dômes de verre), le **bâtiment** situé à côté du Carré au **5, rue d'Orléans**, avec la création d'un accès de plain-pied vers la police municipale, ainsi que la réfection de l'étanchéité du **stade des Coteaux** afin de mettre fin aux infiltrations.

Les traditionnels **travaux d'été dans les écoles**, notamment sur les toitures et les peintures des classes, débiteront prochainement.

■ **Projet culturel de territoire** : La **présentation de ce projet a été annoncée comme une étape majeure pour la politique culturelle des six prochaines années.** Ce document, élaboré à l'issue d'un important travail de concertation, fixe les orientations de la commune autour de trois enjeux stratégiques, dont l'accès à la culture pour tous.

Un hommage a été rendu aux équipes de la direction des affaires culturelles pour leur implication dans son élaboration et sa mise en œuvre.

■ **Sensibilisation des jeunes à la culture** : Les spectacles de fin d'année, les projets artistiques des établissements scolaires et des associations, ainsi que les événements organisés aux 3 Pierrots, ont illustré **le dynamisme culturel de la ville.**

■ **Le musée des Avelines a accueilli près de 2 000 élèves depuis le début de l'année** et développé un projet pédagogique avec une classe du lycée Santos-Dumont, tandis que **la médiathèque poursuit son action en faveur des jeunes** à travers des ateliers, le **Bubble Prix** et de nombreuses activités favorisant l'accès à la lecture et à la culture.

VIVE LA CULTURE POUR TOUS LES JEUNES DE SAINT-CLOUD!

**Olivier BERTHET, adjoint au maire délégué
à la Planification, à l'aménagement et à
l'urbanisme**

■ Immobilier et projets urbains

Malgré un marché immobilier actuellement très difficile à Saint-Cloud, plusieurs projets commencent à avancer et témoignent d'un redémarrage progressif.

- **Projet Ibana (boulevard de la République)** : les travaux de terrassement ont débuté. Ce programme prévoit **23 logements dont six logements sociaux.**
- **Projet du 90, boulevard de la République** : après une période de blocage liée aux recours, ceux-ci sont désormais levés. Ce programme de **34 logements** est entré en phase de commercialisation, avec des premiers signes encourageants puisque plusieurs acheteurs potentiels ont manifesté leur intérêt.
- **Projet immobilier de la Poste (rue Pigache)** : ce projet prévoit la création d'un immeuble comprenant **58 logements dont 20 logements sociaux**, ainsi qu'un nouveau bureau de poste de **350 à 400 m²** en rez-de-chaussée. Le démarrage du chantier est prévu avant la fin de l'année.
- **Projet de logistique urbaine (quartier Marcel-Dassault)** : l'ancien site de Golf en Ville sera transformé en plateforme de logistique du dernier kilomètre. Le projet, porté par la société Monte à Bord, vise à favoriser des livraisons plus écologiques (vélos-cargos, véhicules électriques) pour les habitants, commerçants et entreprises, avec un fonctionnement basé sur la mutualisation des stocks.

Ces projets constituent des signaux positifs dans un contexte immobilier tendu et montrent une reprise progressive de l'activité sur la commune.

**Françoise ASKINAZI, adjointe au maire
déléguée à la Communication, au numérique,
au digital, à l'IA et à la démocratie participative**

■ **Communication municipale - Canicule** : Une communication renforcée a été mise en place pendant cet épisode afin d'informer les habitants en temps réel sur les mesures prises par la Ville, notamment les horaires adaptés des parcs, jardins et de la piscine municipale. Les informations ont été diffusées sur le site Internet et les réseaux sociaux, qui poursuivent leur développement et constituent désormais un outil majeur d'information des Clodoaldiens.

■ **Campagnes de sensibilisation** : Plusieurs campagnes d'information sont actuellement déployées. Un **flyer de prévention** consacré au **moustique tigre** a été diffusé.

La campagne de **sensibilisation au tri du verre**, engagée depuis février, se poursuit jusqu'à la fin de l'année à travers le magazine municipal, les réseaux sociaux, l'affichage et une distribution dans toutes les boîtes aux lettres.

De nouvelles campagnes sont également prévues, notamment sur les **dépôts d'encombrants**.

■ **Culture et patrimoine** : La préparation de la communication autour de la **prochaine exposition du musée des Avelines, Dans les coulisses du musée**, est en cours et donnera lieu à la diffusion de plusieurs vidéos à la rentrée. La nouvelle saison culturelle fera également l'objet d'une campagne de présentation sur les réseaux sociaux.

Par ailleurs, les livrets des **Flâneries** sont en cours d'actualisation afin d'intégrer les nouvelles bornes patrimoniales installées dans les différents quartiers de la ville.

■ **Saint-Cloud magazine** : Le prochain numéro du magazine municipal consacrera son dossier « **Grand Angle** » à l'éducation. Il présentera également, comme chaque année, l'ensemble des associations participant au Forum des associations ainsi que leurs activités.

■ **Accessibilité numérique** : La Ville poursuit l'amélioration de l'accessibilité de son site Internet grâce au développement de contenus en langage **Facile à Lire et à Comprendre (FALC)**. Deux pages ont déjà été adaptées (titres d'identité et élections) et celles dédiées à l'Enfance et à la Petite enfance le seront prochainement.

Cette démarche, réalisée avec un ESAT spécialisé, vise à faciliter l'accès à l'information pour tous les publics, notamment les personnes en situation de handicap, dyslexiques, âgées ou maîtrisant peu la langue française.

■ **Communication estivale** : Une campagne d'affichage est actuellement déployée sur le territoire afin de souhaiter un bel été aux habitants et de valoriser la période estivale à Saint-Cloud.

Jacques GRUBER, adjoint au maire délégué à l'Éducation, aux activités péri et extrascolaires et aux séjours

■ **Accueils de loisirs et séjours d'été** : L'organisation des accueils de loisirs a été adap-

tée en raison des travaux réalisés dans plusieurs écoles. Les centres de Montretout resteront fermés durant l'été, ceux du Val d'or n'ouvriront que la dernière semaine d'août, tandis que les ALSH des Coteaux assureront la majeure partie de l'accueil estival.

Les autres structures fonctionneront en juillet et à la fin du mois d'août, avec une ouverture de tous les centres le 31 août, veille de la rentrée.

La Ville maintient également son offre de **séjours à la mer et à la montagne, permettant à 420 enfants de partir en vacances**.

■ **Caisse des Écoles** : Le comité de la Caisse des Écoles a adopté une **nouvelle programmation d'ateliers destinée aux enfants**. Celle-ci propose une offre diversifiée, mêlant activités culturelles, scientifiques et sportives, avec notamment du théâtre, des échecs, des activités artistiques, du codage sans écran, des ateliers scientifiques, de l'accrobranche, du muay thaï, du yoga, de l'escalade et du skateboard.

■ **Vie scolaire** : La Ville a rendu hommage aux enseignants et aux directeurs d'établissements quittant leurs fonctions ou changeant d'affectation à l'occasion d'une réception organisée au musée des Avelines.

Les directrices des écoles Louis-Pasteur et du Val d'or ont notamment été saluées et remerciées pour leur engagement avant leur départ vers de nouvelles fonctions.

■ **Dérogations scolaires** : La campagne des dérogations scolaires s'est achevée avec **81 demandes examinées**, dont 62 ont été acceptées, soit un taux d'accord de 77 %. Les situations relevant de la continuité de la scolarité, des fratries, des dispositifs spécialisés ou de motifs médicaux ont été traitées prioritairement. Les demandes pour convenance personnelle ont été étudiées en fonction des capacités d'accueil des établissements, en lien avec l'Éducation nationale. Deux dérogations ont également été accordées pour des élèves rejoignant des sections internationales hors de la commune.

■ **Gestion de la canicule** : Un bilan a été dressé sur la gestion de l'épisode de canicule, marqué par une forte mobilisation des élus, des services municipaux et de l'Éducation nationale afin de garantir la sécurité des élèves. Des solutions de repli ont été organisées dans des lieux plus frais, tels que la piscine, le cinéma ou le Carré, avec la mise en place de transports adaptés. Cette coordination a permis de maintenir l'accueil des enfants dans les écoles malgré des conditions

climatiques exceptionnelles et a été saluée par les directeurs d'écoles ainsi que par l'Inspection de l'Éducation nationale.

Annie POTHIER, adjointe au maire déléguée aux Solidarités, au logement et à l'action sociale

■ **Gestion de la canicule** : Le Plan Canicule, activé chaque année du 1^{er} juin au 15 septembre, a été pleinement mobilisé face à un épisode exceptionnel par sa durée et son intensité. La Ville a rapidement diffusé les informations de prévention et mobilisé l'ensemble de ses services afin de limiter les conséquences sanitaires de cette situation.

- Suivi des personnes vulnérables

Le CCAS a assuré un suivi quotidien des personnes inscrites sur le registre communal des personnes vulnérables. Le nombre d'inscrits est passé de 82 à 96 durant la période. Des appels réguliers ont permis de diffuser les consignes de prévention, de vérifier l'état de santé des personnes concernées et, si nécessaire, de les orienter vers leur médecin. Un seul cas d'hospitalisation pour déshydratation a été recensé. Il a également été souligné que de nombreux seniors rencontrent des difficultés pour s'équiper en climatiseurs, même si la plupart disposent d'un ventilateur et bénéficient d'un réseau de solidarité familiale ou de proximité.

- Mobilisation des partenaires

Une coordination renforcée a été assurée avec les acteurs intervenant auprès des personnes fragiles, notamment les services d'aide à domicile, les professionnels de santé, les établissements accueillant des personnes âgées et la Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS), afin de renforcer la prévention et la diffusion des informations.

- Adaptation des services aux seniors

Les activités de l'Espace d'animation des Coteaux ont été suspendues pendant l'épisode de chaleur, tout en maintenant une permanence téléphonique.

Les habitants ont également été informés des différents lieux rafraîchis accessibles sur la commune.

- Accueil dans les résidences autonomie

Les résidences autonomie Les Jours Heureux et Les Heures Claires ont ouvert leurs espaces climatisés aux seniors ne résidant pas dans ces établissements. À la résidence Les Jours Heureux, des lits pliants ont en outre été installés afin de

permettre aux personnes âgées de se reposer, voire de passer la nuit dans des conditions plus confortables pendant les périodes de forte chaleur.

- Bilan

L'intervention a souligné que la mobilisation coordonnée des services municipaux, des partenaires institutionnels, des professionnels de santé, des associations et des proches a permis de limiter les conséquences sanitaires de cet épisode de canicule.

Des remerciements ont été adressés à l'ensemble des acteurs mobilisés pour leur engagement.

Nicolas PORTEIX, adjoint au maire délégué à la Voirie, à la propreté, aux mobilités, aux anciens combattants et correspondant Défense

■ **Remerciements aux agents municipaux** : Un hommage a été rendu aux agents municipaux mobilisés durant l'épisode de canicule. Les personnels intervenant sur la voirie, les chantiers, les espaces verts, la propreté urbaine et la collecte des déchets ont poursuivi leurs missions malgré des conditions particulièrement difficiles, grâce à des aménagements d'horaires. Leur professionnalisme et leur engagement au service des habitants ont été salués.

■ **Travaux sur la voirie et sur les réseaux** : Les principaux travaux de l'été comprennent la réfection de la chaussée de la rue Alexandre-Coutureau, la poursuite de la modernisation des réseaux de gaz et d'électricité dans plusieurs secteurs de la commune, ainsi qu'une nouvelle phase de rénovation de l'éclairage public avec le remplacement de 312 points lumineux par des équipements LED. Ces investissements permettront notamment de réduire la consommation énergétique de la Ville tout en étant réalisés sans restriction de circulation.

■ **Transports** : La remise en service de l'escalier mécanique de la station de tramway Parc de Saint-Cloud est effective, à l'issue d'importants travaux de réparation.

■ **Cérémonies patriotiques et devoir de mémoire** : La cérémonie commémorative de l'Appel du 18 juin s'est tenue, pour la première fois, dans le jardin des Milons, avec la participation remarquée des élèves de l'école élémentaire des Coteaux. L'intervention a également été l'occasion de saluer le travail accompli par Madame Gisèle Thomas, qui a transmis la présidence du Comité d'entente des anciens combattants après de nombreuses années consacrées au

devoir de mémoire. Son engagement, partagé avec son époux Jean-Claude Thomas, a été chaleureusement remercié.

Enfin, Madame Dodane a été accueillie dans ses nouvelles fonctions de présidente, avec les encouragements et le soutien de la Ville pour poursuivre cette mission de transmission de la mémoire.

Le Maire a tenu à saluer l'engagement exemplaire de Madame et Monsieur Thomas en faveur du devoir de mémoire. Il a souligné leur investissement auprès des jeunes, leur pédagogie, leur disponibilité et leur engagement personnel, qui contribuent à transmettre les valeurs de mémoire et de citoyenneté. Il a également relevé que cette action explique la présence croissante des jeunes générations lors des cérémonies commémoratives organisées par la Ville.

**Diane MICHOUDET, adjointe au maire
déléguee au Développement économique,
au commerce et à l'artisanat**

■ **Développement économique :** Avant la pause estivale, Saint-Cloud Entreprises a poursuivi ses actions de soutien à l'entrepreneuriat local. La soirée **Apéro Network**, organisée le 11 juin à l'hôtel Le Quorum, a réuni de nombreux entrepreneurs autour d'un concours de pitch récompensant trois porteurs de projet, qui bénéficieront d'un accompagnement ou de formations pour développer leur activité.

Le 23 juin, le **Grand Rendez-vous annuel**, organisé à la Galerie Icare, a permis de présenter les projets structurants de la Ville aux acteurs économiques et de renforcer les échanges avec les partenaires locaux. La reprise des animations est annoncée dès septembre avec un programme d'ateliers, de rencontres et d'actions d'accompagnement destinés aux entrepreneurs.

■ **Commerce et artisanat :** Plusieurs animations commerciales ont rythmé la fin du printemps. **Les marchés des Avelines et des Milons ont célébré la fête des mères à travers une opération dédiée aux familles.**

La quatrième édition de la **Guinguette du Centre/Village** a rencontré un important succès, tout comme le premier apéritif des commerçants organisé dans le quartier des Coteaux.

Enfin, plusieurs nouvelles enseignes se sont installées dans le Centre/Village, avec l'ouverture d'un poissonnier, d'un salon de manucure et d'une boutique de menuiserie, témoignant du dynamisme commercial de la commune.

**Jean-Christophe ACHARD, adjoint au maire
délégue à la Sécurité publique, à la prévention
et au stationnement**

■ **Stationnement :** La réunion de suivi des délégations de service public (DSP) de stationnement a permis de dresser un **premier bilan de l'année 2025**. La fréquentation des parkings reste élevée, confirmant l'importance de l'usage automobile dans la commune. Avec plus de **1,8 million d'euros de recettes brutes**, le seuil maximal de reversement prévu par la DSP a été atteint pour la deuxième année consécutive, permettant à la Ville de bénéficier de 80 % des recettes.

Cette situation confirme l'intérêt de poursuivre le développement de solutions de stationnement en ouvrage afin de libérer de l'espace public en voirie. Les premières mesures d'adaptation mises en place ont également produit des effets positifs, notamment au parking de l'Hôtel de Ville, où le **transfert d'une trentaine de places d'abonnement vers du stationnement horaire a permis de réduire la saturation et d'améliorer l'accès pour les usagers, notamment les patients des hôpitaux.**

Concernant le parking des Avelines, l'ouverture à la réservation, la création de nouvelles formules d'abonnement pour les résidents et le partenariat avec l'hôtel Mercure ont contribué à une hausse de **30 % des recettes sur les cinq premiers mois de l'année** par rapport aux mêmes mois de l'année précédente. Cette évolution confirme la progression régulière de ce parking ouvert en 2024, dont la fréquentation continue d'augmenter.

**Liza CREUX, adjointe au maire déléguée
à la Petite enfance et à la famille**

■ **Une Fête de la famille :** Organisée le 30 mai au jardin des Tourneroches, la fête s'est déroulée dans de bonnes conditions malgré un épisode de canicule et une vigilance orange. La chaleur a légèrement réduit la fréquentation par rapport aux années précédentes, avec une jauge maximale de 1200 personnes présentes simultanément, mais la fréquentation globale est estimée entre 1500 et 1600 visiteurs sur l'après-midi. L'événement a donc confirmé son **succès auprès des familles clodoaldiennes.**

À cette occasion, la Ville a également mis à l'honneur les familles nombreuses en récompensant **onze mères pour la naissance de leur troisième ou quatrième enfant et en remettant six médailles de l'enfance et des familles.**

■ **Petite enfance** : La préparation de la rentrée est en cours dans les structures de petite enfance. Toutes les places en crèche ont été attribuées, certaines ayant été réattribuées après des désistements. **97 demandes n'ont toutefois pas pu être satisfaites.** Les familles concernées sont accompagnées par le Relais petite enfance pour rechercher des solutions alternatives. La Ville poursuit également ses actions pour développer l'offre d'accueil.

■ **Rentrée dans les crèches** : Les équipes préparent la rentrée avec l'organisation d'une journée pédagogique ayant permis de faire le bilan de l'année écoulée et de définir les perspectives à venir. Les nouvelles familles sont accueillies pour des rencontres individuelles et des visites des structures.

Les enfants seront accueillis à partir du 25 août après la fermeture estivale des crèches.

Jean-Jacques VEILLEROT,
adjoint au maire délégué au Sport

*Jean-Jacques Veillerot souhaite la **bienvenue au nouveau directeur du Pôle Sportif** – auparavant responsable des équipements sportifs – et le félicite pour sa prise de fonctions.*

■ **Manifestations sportives** : Malgré les annulations liées à la canicule, plusieurs événements sportifs ont pu être maintenus et ont connu une **belle réussite, notamment la Fête du sport, la fête du tennis, les semaines du volley, de la natation et du water-polo, ainsi que le gala de gymnastique** organisé dans des conditions difficiles grâce à des moyens de rafraîchissement adaptés. L'engagement des équipes du Pôle Sportif a également été salué lors de l'Aquakids et des ouvertures exceptionnelles de la piscine, qui ont enregistré une forte fréquentation.

■ **École des Sports** : Les inscriptions à l'École des Sports pour la saison 2026-2027 ont rencontré un grand succès, avec des stages d'été et des activités aquatiques rapidement complets, tandis que **quelques places restent disponibles dans certaines activités terrestres.**

■ **Course La Domaniale** : Les Clodoaldiens sont invités à participer le 4 octobre prochain à la prochaine édition de **La Domaniale**, dont plus de la moitié des places sont déjà réservées

*Le Maire rappelle à cette occasion le **Grand Prix de Saint-Cloud**, organisé le dimanche 5 juillet à l'hippodrome de Saint-Cloud. Cette course hippique de niveau Groupe 1, épreuve de référence de la journée et qualificative pour le Prix de*

l'Arc de Triomphe, est un événement ouvert à tous, y compris aux personnes peu familières avec les courses hippiques, grâce à son ambiance conviviale.

Delphine POTIER, adjointe au maire déléguée à l'Environnement

■ **Politique environnementale** : Les enjeux environnementaux constituent une politique transversale intégrée à l'ensemble des projets municipaux. Les délibérations n° 74 et n° 75 illustrent cette approche à travers des actions concrètes en faveur de l'adaptation climatique.

Le **projet de promenade piétonne rue Dailly** vise ainsi à renforcer la place du piéton tout en favorisant la végétalisation, la biodiversité, la gestion des eaux pluviales et la réduction des îlots de chaleur. Ce projet s'inscrit dans une démarche de création d'espaces plus frais et plus naturels en ville.

Le **programme de rénovation des écoles** contribue quant à lui à adapter le patrimoine communal aux enjeux climatiques et énergétiques, notamment par l'amélioration de l'isolation, la végétalisation des toitures et l'amélioration du confort d'été des élèves.

Ces actions traduisent l'objectif de **faire de Saint-Cloud une ville plus résiliente, plus végétale et mieux adaptée aux évolutions climatiques, en intégrant systématiquement les enjeux environnementaux dans les projets municipaux.**

Vincent JACQUET, adjoint au maire délégué à la Santé et au handicap

■ **Un Sport-Santé** : La section Sport-Santé de l'UAS a obtenu l'**agrément de l'Agence régionale de santé (ARS) Île-de-France pour sa Maison Sport-Santé**, à l'issue d'un audit. La Ville a accompagné cette démarche, qui marque une étape importante pour le développement de la santé par l'activité physique à Saint-Cloud.

■ **Handicap** : À l'occasion de l'**inauguration de la nouvelle Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)**, il a été rappelé que les démarches administratives demeurent complexes, notamment en raison des conséquences de la cyberattaque subie par la MDPH. Il a été souligné que le **CCAS de Saint-Cloud** accompagne les habitants dans la constitution de leurs dossiers, indispensables pour l'accès aux droits et aux dispositifs destinés aux personnes en situation de handicap.

**Mireille GUEZENEC, conseillère municipale
déléguee au quartier Hippodrome/Fouilleuse
et aux Seniors**

■ **Canicule et seniors** : En raison des fortes chaleurs, les activités organisées à l'Espace des Coteaux ont été annulées, bien que la structure soit restée ouverte. **Les festivités prévues pour les 20 ans de l'établissement ont été reportées à la Semaine bleue** dans l'attente notamment de l'installation d'une climatisation.

■ **Animation à destination des seniors** : De nombreuses activités ont été proposées aux seniors ces dernières semaines : ateliers intergénérationnels avec les jeunes de l'EMPro Les Résonnances et les enfants de la crèche La Farandole, sorties culturelles à Giverny et au Grand Palais, atelier cuisine, thé-ciné, ainsi qu'une journée à Deauville organisée avant l'été.

■ **Résidences autonomie** : La réhabilitation de la résidence **Les Heures Claires** est achevée et a permis d'améliorer le confort des résidents durant la canicule. À la résidence **Les Jours Heureux**, les espaces climatisés et les lits mis à disposition ont permis d'accueillir les résidents pendant les périodes les plus chaudes. Les deux établissements ont également ouvert leurs portes à des habitants du quartier venus profiter de ces espaces rafraîchis et participer aux animations.

■ **Résidence Lelégard** : Le **goûter de l'amitié**, organisé le 18 juin sur le thème des Antilles et des Caraïbes, a réuni les résidents dans une ambiance conviviale, avec une participation remarquée de neuf centenaires.

■ **Vie de quartier** : Les fêtes de fin d'année se sont déroulées dans le quartier de la Fouilleuse avec les manifestations organisées par l'école, la crèche et l'APAJ, illustrant le dynamisme de la vie locale.

**Catherine GREVELINK, conseillère municipale
déléguee à l'Hygiène et à la sécurité**

■ **Sécurité des établissements recevant du public** : Les commissions de sécurité ont poursuivi leurs contrôles des établissements recevant du public. Plusieurs équipements municipaux, établissements scolaires et sites accueillant du public, ainsi que le centre de séjour de Tamié, ont fait l'objet de visites et ont tous reçu un **avis favorable** à la poursuite de leur exploitation.

■ **Prévention du moustique tigre** : La Ville poursuit sa campagne de prévention contre le moustique tigre afin de limiter sa prolifération. Une

information est diffusée sur le site Internet et par le biais de supports de communication invitant les habitants à signaler sa présence et à adopter les bons gestes pour supprimer les eaux stagnantes. Cette démarche s'accompagne d'actions de sensibilisation auprès des agents municipaux et de plusieurs partenaires locaux. Il a été rappelé que, dans un contexte de réchauffement climatique, la lutte contre le moustique tigre constitue un enjeu croissant de santé publique, particulièrement durant la période estivale.

**Nathalie MOUTON-VEILLÉ, conseillère
municipale déléguée au quartier Coteaux/
Bords-de-Seine et à la Citoyenneté**

■ **Vie de quartier** : Le quartier des Coteaux a accueilli le 20 juin un **festival de musique réunissant quatre orchestres locaux**, offrant un moment festif particulièrement apprécié des habitants.

La première réunion des conseillers de quartier s'est également tenue le 17 juin en présence du Maire, permettant de rappeler leur rôle d'ambassadeurs du quartier.

L'apéritif du quartier se tiendra **le 3 juillet au jardin des Milons** - Venez nombreux !

■ **État-civil** : Le service Citoyenneté a constaté une hausse ponctuelle du nombre de décès. Par ailleurs, entre le 1^{er} janvier et le 31 mai, **95 naissances** ont été enregistrées à Saint-Cloud, ainsi que **42 mariages** et **29 Pacs**.

■ **Élections** : Il a été rappelé que les inscriptions sur les listes électorales sont possibles jusqu'à la mi-mars 2027, tout en invitant les habitants à effectuer cette démarche sans attendre la date limite.

**François-Henri REYNAUD, conseiller
municipal délégué aux Grands événements**

■ **Réservée Fête nationale - 14 juillet** : La Ville prépare le bal du 14 juillet, organisé au jardin des Tourneroches. L'événement, **réservé aux Clodoaldiens sur inscription préalable**, ouvrira ses portes à 19 heures avec une offre de restauration assurée par les commerçants locaux et une animation musicale.

Sur les **1500 places** disponibles, il ne reste plus qu'une cinquantaine de places à ce jour, les habitants étant invités à s'inscrire rapidement.

**Laura MODANESE, conseillère municipale
déléguee au quartier Montretout/Coutureau**

■ **Apéritif du quartier** : L'apéritif du quartier de rentrée se tiendra **le vendredi 18 septembre** en partenariat avec les AVF - *Venez nombreux !*

**Sacha GAILLARD, conseiller municipal
délégué à la Jeunesse**

Sacha Gaillard rend hommage à Édith Sagroun, précédente élue à la Jeunesse, en réaffirmant sa volonté d'accompagner les jeunes Clodoaldiens.

■ **Conseil des Jeunes** : La campagne de renouvellement du **Conseil municipal des jeunes (CMJ)** est engagée et se poursuivra à la rentrée. La première commission constituante est prévue mercredi 14 octobre à 18h45.

■ **Fête des sports** : Les jeunes élus se sont investis dans l'animation de la Fête du sport et une étude est actuellement menée, avec le concours d'une étudiante en stage, afin d'évaluer et de renforcer la participation des jeunes au sein du CMJ.

■ **Accueil Jeunes 11-17 ans** : La **fête de l'Accueil Jeunes** est prévue vendredi 3 juillet de 18h à minuit.

Un programme estival complet sera proposé avant de développer, dès la rentrée, des activités périscolaires dans les collèges de la Ville, notamment autour de l'aide aux devoirs, du sport et de la culture.

■ **Bourses Initiatives Jeunes – BAFA** : La Ville poursuit son soutien aux projets des jeunes à travers ainsi que le dispositif d'aide au **BAFA**, qui permettra cette année à seize candidats de suivre leur formation.

La **prochaine commission des Bourses Initiatives Jeunes** est prévue **jeudi 15 octobre 2026** et la **date limite de dépôt des candidatures** est fixée **le 16 septembre 2026**.

DÉLIBÉRATIONS

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Le Maire

■ **Délibération n° 73 : DÉSIGNATION
D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Baptiste du CHALARD est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

Le Maire précise que les commissions des Travaux et des Finances se sont réunies conjointement pour des raisons d'organisation

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Rapporteurs : Olivier BERTHET (n° 74, 76 et 77)
Ségolène de LARMINAT (n° 75)

■ **Délibération n° 74 : AMÉNAGEMENT D'UNE
PROMENADE PIÉTONNE LE LONG DE LA RUE
DAILLY - APPROBATION DU PROGRAMME ET
DU PLAN DE FINANCEMENT**

La rue Dailly est une voie structurante de Saint-Cloud. Classée à grande circulation, elle se caractérise par un très fort trafic routier (600 000 véhicules/mois environ), et des trottoirs peu larges (en moyenne 2 mètres), alors même qu'elle traverse le centre-ville et est bordée par des immeubles de logements et des commerces.

L'environnement n'est donc favorable ni aux déplacements des piétons, ni au verdissement de l'espace public.

Pour répondre à ces deux problématiques, la Municipalité envisage de développer une promenade piétonne le long de la rue Dailly sur environ 300 mètres, entre le carrefour avec l'avenue André-Chevillon et le square Gounod, la requalification de ce dernier étant inclus dans l'étude. L'emprise concernée par ce projet est représentée sur le plan ci-après.

Cette promenade sera plantée de sujets de haute tige, d'arbustes constituant une strate intermédiaire et de vivaces de manière à favoriser la biodiversité et la désimperméabilisation par infiltration des eaux de pluie, via une noue. Elle permettra également de « recoudre » les différents accès piétons au centre village à cette rue et sera accompagnée d'une requalification du square Gounod.

Le projet porte une ambition écologique composée d'une renaturation de l'emprise, comportant actuellement des espaces paysagers, mais pouvant malgré tout bénéficier d'une désartificialisation plus poussée, ainsi que de la mise en place de noues d'infiltration d'eaux pluviales pour favoriser la gestion intégrée des eaux pluviales. Cette ambition porte également sur une séquestration renforcée du CO2 émis par le trafic routier, et la protection des piétons des émissions sonores et particules fines par la configuration du chemin piétonnier en contre-allée protégée de la départementale par un mur. Enfin, l'écologie est portée par l'installation d'arceaux pour le remisage de vélos contribuant à la promotion du recours aux modes de circulation doux.

Au-delà de cette ambition écologique, le projet a pour objectif de recoudre les différents accès piétons au Centre/Village à cette rue, et d'améliorer les conditions d'usage de la rue Dailly par les piétons (lisibilité et continuité de la promenade notamment au droit du commissariat de la Police nationale, « poches de respiration » pour les piétons équipées de chaises et bancs, percées visuelles dans le mur formant contre-allée, agrément visuel généré par l'ornement de ce mur de serrurerie de qualité...).

Il s'agit, enfin, de requalifier deux emprises attenantes et s'écartant de la départementale (Square Gounod et sente piétonne permettant d'accéder à une résidence adjacente), emprises présentant une forte déclivité perpendiculaire à la départementale. Cette requalification comportera une augmentation et une diversification des végétaux, une structuration paysagère en gradins, un square Gounod proposant une aire de jeux pour enfants renouvelée. Le parcours du square permettra de faire le lien visuel et piétonnier, entre les aires les plus anciennes de la ville (place de l'Église et de la Mairie), la rue Dailly en contrebas, et deux résidences adjacentes comportant pour partie du logement social. La requalification du square Gounod viendra ainsi contribuer au lien social et au sentiment d'une ambition écologique pensée pour le « vivre-ensemble ». En effet, si la commune ne présente pas de fragilité territoriale particulière, elle présente un solde naturel négatif l'exposant sur le long terme au vieillissement d'une population rendue alors plus vulnérable aux épisodes de chaleurs ou de canicules. L'îlot de fraîcheur reconstitué par le square Gounod viendrait répondre à cette éventualité, sans néanmoins compromettre la fonction ludique de son aire de jeux pour enfants. Le square s'en trouverait confirmé dans son rôle de lien social, notamment par sa destination intergénérationnelle.

Le projet présenté s'inscrit dans les enjeux environnementaux et urbains du territoire de SaintCloud, en contribuant, à la fois, au renforcement des continuités écologiques existantes, à la désimperméabilisation des sols et à l'adaptation du territoire au changement climatique. Il s'intègre de manière cohérente dans les différents documents cadres de planification et respecte les règles d'urbanisme en vigueur.

1. Contribution aux trames vertes et bleues et au fonctionnement écologique

Le projet participe au renforcement de la trame verte et bleue, en favorisant la continuité écologique entre les espaces verts existants, y compris les espaces verts privés, le square Gounod, et le parc de SaintCloud.

Ce projet permet donc :

- de favoriser la biodiversité ordinaire et les habitats pour la faune et la flore en diversifiant les strates arborées et arbustives ;
- de renforcer les continuités écologiques à l'échelle locale et métropolitaine.

Le projet contribue ainsi directement aux objectifs du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) intégré au SRADDET.

2. Gestion de l'eau de pluie à la parcelle

Le projet contribue aux objectifs du SDAGE Seine-Normandie et du PGRI (Plan de Gestion des Risques Inondation) en favorisant :

- l'infiltration des eaux pluviales à la source ;
- la réduction du ruissellement urbain ;
- la diminution de la pression sur les réseaux d'assainissement et in fine aux usines de traitement du SIAAP.

Les aménagements prévus participent ainsi à la prévention des inondations et à l'amélioration du cycle de l'eau en milieu urbain.

3. Contribution à l'adaptation au changement climatique (PCAET)

Le projet répond aux objectifs du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) de l'EPT Paris Ouest La Défense en :

- limitant les effets d'îlot de chaleur par la végétalisation et la renaturation ;
- améliorant le confort thermique des espaces publics ;
- renforçant la résilience du territoire face aux épisodes extrêmes (canicules, pluies intenses).

Par ailleurs, le projet s'appuie sur les caractéristiques du site en respectant sa topographie et les continuités visuelles existantes.

Le montant prévisionnel de cette opération s'établit à date comme suit :

	MONTANT HT
Études préalables	16 666 €
Travaux, y compris remise en état du mur de soutènement	2 749 205 €
Frais de maîtrise d'œuvre, diagnostics, CSPS, BCT	293 134 €
Provisions pour révision des prix	185 278 €
Aléas MOE	137 460 €
Provisions pour acquisition foncière des parcelles appartenant à l'État	198 000 €
TOTAL DÉPENSES	3 579 744 €

Pour parfaite information, un dossier de demande de subvention d'un montant de 1650 000 € a été déposé auprès des services de la Préfecture.

Le Conseil municipal APPROUVE par 33 voix pour, le programme de l'opération d'aménagement d'une promenade piétonne de 300 mètres le long de la rue Dailly.

*Les membres du groupe **Toujours Saint-Cloud en mieux.** s'abstiennent.*

■ **Délibération n° 75 : TRAVAUX D'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES ÉCOLES DE SAINT-CLOUD. APPROBATION DU PROGRAMME**

Depuis 2008, la Ville de Saint-Cloud est engagée dans une démarche d'amélioration de la performance énergétique de son patrimoine bâti.

Cette démarche a commencé par le remplacement des menuiseries extérieures des écoles, travail qui s'est étalé sur une dizaine d'années et s'est poursuivi, notamment, par l'isolation des combles et des planchers bas et la modernisation, au fil des années, des installations de chauffage.

Parallèlement à cela, la Ville de Saint-Cloud s'attache depuis 2020 à adapter ses bâtiments scolaires aux effets du changement climatique.

Les écoles sont donc désormais toutes équipées de stores solaires performants et automatiques et les cours d'écoles sont progressivement transformées et végétalisées.

Par ailleurs, les travaux de rénovation de toitures incluent désormais une végétalisation quand cela est possible.

Dans ce contexte et pour poursuivre ces actions déjà engagées, la Municipalité a inscrit au budget 2026 un programme de travaux qui se décline en trois opérations :

1. Le déploiement de brasseurs d'air au plafond de la totalité des classes de maternelle et d'élémentaire dans les écoles publiques de la ville ;
2. La rénovation des toitures terrasses de la maternelle du Val d'or – ce projet inclut la mise aux normes de l'isolation thermique de ces toitures et leur végétalisation ;
3. La rénovation thermique du bâtiment 9 bis, de la maternelle de Montretout – ce projet inclut l'isolation thermique et la végétalisation de la toiture et l'isolation thermique par l'extérieur des façades (ITE).

Le montant prévisionnel de ce programme de travaux s'établit à date comme suit :

	MONTANT HT
Toitures de la maternelle du Val d'or	266 390,91 €
Toiture du bâtiment 9 bis, de la maternelle de Montretout	112 133,00 €
Façade du bâtiment 9 bis, de la maternelle de Montretout	252 705,40 €
Brasseurs d'air en plafond dans la totalité des écoles	88 950,00 €
TOTAL DÉPENSES	720 179,31 €

Le Conseil municipal, unanime, APPROUVE le programme des opérations d'amélioration énergétique et d'adaptation au changement climatique dans les écoles de Saint-Cloud.

■ **Délibération n° 76 : AFFECTATION ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL DES LOTS B, C, ET E DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION AH NUMÉROS 87 ET 88**

La Ville est propriétaire des parcelles cadastrées section AH n° 87 et 88 sises, 13, place Charles-de-Gaulle, d'une superficie de 3180 m².

Or, ces parcelles ne représentent pas la réalité du terrain, puisqu'elles comprennent des portions relevant du domaine public communal (non routier) et d'autres du domaine public routier communal.

Un procès-verbal de délimitation des personnes publiques, ainsi qu'un plan de division en vue du versement dans le domaine public non cadastré de certains lots parcellaires, ont été établis par Monsieur Rémy CRUMOIS, géomètre-expert du cabinet PROJEXIAL, le 2 avril 2026, à la demande du service de l'urbanisme.

Trois nouvelles parcelles sont, ainsi, en cours de création à savoir les lots B, C et E, dont les références cadastrales sont en cours d'attribution par le service départemental des impôts fonciers des Hauts-de-Seine.

Or, les lots B et C de la parcelle cadastrée section AH n° 87 correspondent en réalité à du domaine public routier à savoir le monument de commémoration de la Première guerre mondiale pour le lot B et les marches d'accès à l'église Saint-Clodoald pour le lot C.

Le lot E de la parcelle cadastrée section AH n° 88 correspond, quant à lui, au parking public de l'Hôtel de Ville et sera également intégré au domaine public routier.

Faisant partie du domaine public routier, les lots B, C et E seront, in fine, du domaine public non cadastré.

Les lots A et D, correspondant respectivement à l'église Saint-Clodoald et à l'Hôtel de Ville, resteront dans le domaine public « classique » de la commune.

Le Conseil municipal, unanime, CONSTATE l'affectation au domaine public communal des lots B, C et E des parcelles cadastrées section AH n° 87 et 88, sises 13, place Charles-de-Gaulle et PRONONCE le classement dans le domaine public routier communal des lots B, C et E des parcelles cadastrées section AH n° 87 et 88.

■ Délibération n° 77 : DÉNOMINATION DES ALLÉES DU DOMAINE NATIONAL DE SAINT-CLOUD

Le Service départemental des impôts fonciers (SDIF) des Hauts-de-Seine - Pôle topographique et de gestion cadastrale, s'est rapproché du service de l'urbanisme, afin d'obtenir les délibérations actant la dénomination du chemin du Tour de Sèvres, du chemin du mur de Ville d'Avray et de l'allée du Point de Vue.

Ces voies et ces cheminements se situent dans le Domaine national, sur le territoire de la commune de Saint-Cloud.

Ils sont existants et portent ces dénominations sur de nombreux plans dressés depuis le XVIII^e siècle.

Néanmoins, ils ne sont pas répertoriés dans la plupart des bases de données, notamment au cadastre.

Il est nécessaire d'attribuer une dénomination officielle à ces voies et ces cheminements, comme à toutes les voies et les lieux publics, pour faciliter leur repérage dans la Commune et permettre l'édition des certificats de numérotage.

Le Conseil municipal, unanime, DÉNOMME les voies et les cheminements précédemment mentionnés conformément au plan annexé à la délibération, dans la limite communale, comme suit :

chemin du Tour de Sèvres, chemin du mur de Ville d'Avray et allée du Point de vue.

PETITE ENFANCE, ÉDUCATION, JEUNESSE

Rapporteur : Jacques GRUBER

■ Délibération n° 78 : APPROBATION DU PRINCIPE DU RECOURS À UNE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU SERVICE PUBLIC DE RESTAURATION COLLECTIVE À DESTINATION DU PUBLIC SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE ET DE SES ENCADRANTS

Le service de restauration collective est actuellement confié à la société SOGERES dans le cadre d'une délégation de service public qui a pris effet le 1^{er} août 2022 pour une durée de cinq années et dont le terme est actuellement fixé au 31 juillet 2027.

Afin d'assurer la continuité du service public, la Ville se doit de déterminer le futur mode de gestion de ce service public.

L'exploitation du service comprendra, comme aujourd'hui, la confection et la livraison des repas pour les enfants et encadrants des écoles primaires et des accueils de loisirs sans hébergement.

Après analyse, les services de la ville ont mis en avant que la rémunération du futur délégataire sera substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service et qu'il supportera un risque réel d'exploitation l'exposant aux aléas du service, sans garantie d'amortissement des investissements ou des coûts supportés, conformément aux articles L.1121-1 et L.1121-3 du code de la commande publique.

Ainsi, le recours à une concession de service public apparaît comme le mode de gestion le plus adapté pour assurer la continuité, la qualité, l'efficacité et l'adaptation du service aux besoins des usagers tout en transférant au délégataire les risques inhérents à son exploitation.

L'article L.1411-4 du Code général des collectivités territoriales dispose que les assemblées délibérantes des collectivités territoriales se prononcent sur le principe de toute délégation de service public local après avoir recueilli l'avis de la commission consultative des services publics locaux prévue à l'article L.1413-1.

Cette commission statue au vu d'un rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire.

Après rédaction et présentation du rapport conformément à l'article L.1413-1 du Code général des

collectivités territoriales, la commission consultative des services publics locaux a été consultée et a rendu un avis favorable en date du 4 juin 2026.

Le Conseil municipal APPROUVE par 30 voix pour, le rapport annexé à la délibération et le recours à une concession de service public pour la gestion du service public de restauration collective à destination du public scolaire, périscolaire et de ses encadrants et AUTORISE le Maire, ou l'élu délégué, à engager et à conduire la procédure de délégation de service public.

*Les membres des groupes **Toujours Saint-Cloud en mieux.**, **Saint-Cloud Rive-Gauche** et **l'élan Clodoaldien** s'abstiennent.*

CULTURE

Rapporteur : Ségolène de LARMINAT

■ Délibération n° 79 : APPROBATION DU PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-CLOUD

La Ville mène une politique culturelle ambitieuse, tant en termes de moyens humains et financiers, que de projets.

Cinq services culturels, dont quatre établissements illustrent cette ambition pour le territoire.

- Le musée des Avelines, labellisé Musée de France depuis 2003, accueille plus de 18 000 visiteurs par an ;
- Les 3 Pierrots sont fréquentés par plus de 50 000 visiteurs ;
- La médiathèque, quant à elle, premier équipement culturel de proximité, dénombre 136 000 prêts de documents par an.

17,6 % de la population y sont inscrits et 40 % des usagers qui la fréquentent ne sont pas inscrits. La médiathèque est un lieu de vie.

Ces quelques chiffres illustrent notre dynamisme local, auxquels s'ajoutent les adhésions de deux principales associations employeuses, le conservatoire et l'ECLA, lesquelles dénombrent respectivement 900 élèves et 1800 adhérents.

Au vu de ces éléments et à l'aune de ce nouveau mandat, il paraît nécessaire de formaliser notre politique culturelle dans un projet culturel de territoire (PCT), afin de structurer l'action culturelle du territoire, de partager une vision commune et de favoriser la coordination de l'ensemble des acteurs du territoire.

Ce document est davantage une lettre d'intention qu'une liste d'actions exhaustive, en ce sens, il est amené à évoluer et être complété.

Ce projet se structure autour de trois axes :

- **Le premier axe** est l'accès à la culture pour tous, en réduisant les freins d'accès et en développant une proximité : accessibilité physique et géographique, accessibilité financière et, enfin, accessibilité sociale.
- **Le deuxième axe** s'articule autour de la volonté de s'approprier l'histoire de notre territoire, afin de créer un sentiment d'appartenance, une identité commune, un destin partagé. Cela se traduit :
 - par la connaissance et l'étude du patrimoine, au travers de nos inventaires, nos fonds patrimoniaux et par la publication d'ouvrages ;
 - par la conservation et restauration du patrimoine ;
 - par l'enrichissement du patrimoine en développant notamment une politique d'acquisition et de dépôts, en collectant les dons et en structurant également un comité de réflexion ; comité composé de citoyens bénévoles intéressés par notre territoire et de chercheurs, afin de faire avancer la connaissance de notre commune ;
 - par la valorisation de cette histoire au travers de grands cycles historiques, des expositions du musée des Avelines et de la médiation autour du patrimoine urbain.

- **Le troisième axe** concerne le rayonnement de la commune dans lequel nous nous sommes déjà inscrits depuis plusieurs années.

Cela passe par une programmation théâtrale et cinématographique ambitieuse et des expositions d'ampleur au musée des Avelines, des expositions de qualité, scientifiquement reconnues et qui font l'objet d'une belle visibilité médiatique. Il s'agit, aujourd'hui, de poursuivre et de conforter ces programmations, mais également d'encourager la création.

Pour favoriser ce rayonnement, nous pouvons nous appuyer sur des réseaux, des institutionnels et, au-delà, le Domaine national de Saint-Cloud, le Département des Hauts-de-Seine, la Région Île-de-France, mais également de poursuivre des partenariats notamment avec l'association des Villes Impériales.

Travailler notre lisibilité sur le territoire est également un enjeu, afin de permettre à la ville de Saint-Cloud de rayonner.

Ce projet prendra sa pleine mesure au cours de ce mandat.

Le Conseil municipal **APPROUVE** par 31 voix pour, le projet culturel de territoire de la Ville de Saint-Cloud tel qu'annexé à la délibération.

*Les membres des groupes **Saint-Cloud Rive-Gauche**, **Préservons Saint-Cloud** et **l'élan Clodoaldien** s'abstiennent.*

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Le Maire

■ **Délibération n° 80 : RECRUTEMENT DE VACATAIRES POUR ASSURER LA MISSION D'ENCADREMENT DU TEMPS DE RESTAURATION SCOLAIRE ET DÉTERMINATION DES TAUX DE RÉMUNÉRATION**

Le Conseil municipal, unanime, **AUTORISE** le recours à des vacataires pour assurer les missions d'encadrement du temps de restauration scolaire et **DÉCIDE** de créer à compter du 1^{er} septembre 2026, deux taux de rémunération pour les animateurs chargés de la surveillance du temps de restauration scolaire.

Les taux horaires bruts de rémunération sont fixés de la manière suivante :

- Agent non diplômé : 12,31 €
- Agent diplômé : 13,31 €

Il est précisé que ces taux de vacation seront réévalués automatiquement en fonction des évolutions législatives du SMIC.

■ **Délibération n° 81 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 1^{er} AOÛT 2026**

Il est proposé au Conseil municipal la mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal. 22 postes sont supprimés suite à des départs et des nominations sur de nouveaux grades.

Le Conseil municipal, unanime, **DÉCIDE** d'adopter le tableau des effectifs proposé ainsi que l'ensemble de ces dispositions. Au 1^{er} août 2026, les effectifs budgétaires seront donc portés temporairement à 462.

QUESTIONS DIVERSES

Toujours Saint-Cloud en mieux.

*Les membres du groupe rendent hommage à **Rémi Jouan**, Clodoaldien décédé à l'âge de*

***71 ans**, saluant son engagement associatif, notamment au sein de **l'ECLA**.*

*Leurs **sincères condoléances** sont adressées à sa famille, à ses proches et à toutes les personnes qui l'ont connu.*

***1. La canicule n'a pas provoqué la crise. Elle a révélé notre manque de préparation.** (Rafaël MAYCHMAZ)*

Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Je souhaite revenir sur la canicule de juin 2026, la deuxième de l'année. Elle a duré une dizaine de jours avec des températures proches de 40° C le jour et 24-30° C la nuit. Des écoles de Saint-Cloud ont adressé aux familles un message qui, je crois, doit tous nous interpeller :

« Afin de préserver la santé et le bien-être des enfants, nous vous recommandons de garder vos enfants à domicile lorsque cela est possible. »

Je tiens d'abord à remercier les agents municipaux et les équipes éducatives qui se sont mobilisés pendant cet épisode caniculaire.

Les scientifiques nous alertent depuis des années : les vagues de chaleur seront plus fréquentes, plus longues et plus intenses. Depuis quelques années, en moyenne, ce type de phénomène se produit une à deux fois par an et parents comme agents témoignent d'une situation dégradée dans notre ville. Aucune surprise, tout le monde savait.

Pourtant, à Saint-Cloud, nous sommes encore et toujours vulnérables. Des parents ont été invités à garder leurs enfants chez eux : cela est concurrent du travail des parents, ce qui impacte l'activité économique, cela est concurrent de l'apprentissage des enfants et cela n'offre aucune garantie réelle d'un point de vue sanitaire car il ne fait pas forcément moins chaud au domicile qu'à l'école. Des enseignants ont été autorisés à fonctionner avec un effectif réduit. Des parents se sont eux-mêmes mobilisés pour acheter ou prêter des climatiseurs mobiles et des ventilateurs aux écoles.

Pour moi, ces faits traduisent une rupture partielle de la continuité du service public. Ce n'est pas acceptable.

Les bâtiments scolaires appartiennent à la commune. Leur adaptation relève donc pleinement de la responsabilité du conseil municipal.

Depuis plusieurs années, notre groupe plaide pour investir davantage pour atténuer le changement climatique et adapter nos infrastructures critiques aux fortes chaleurs. Les solutions sont connues.

Plutôt que d'investir pour garantir la fiabilité des services publics essentiels, d'autres choix budgétaires ont été privilégiés par la majorité municipale. Au cours des dernières années, la majorité municipale a trouvé 20 millions d'euros pour reconstruire le marché des Avelines, 6 millions d'euros pour améliorer les 3 Pierrots, 7,7 millions d'euros pour se soustraire à la loi SRU sur le logement social et prévoit désormais 20 millions d'euros pour reconstruire une médiathèque.

À défaut d'avoir anticipé les investissements, il est temps de réagir maintenant que les problèmes sont là.

Constant dans nos positions, nous appelons la majorité municipale à faire des écoles, des crèches et des centres de loisirs, la priorité budgétaire n° 1 de cette mandature.

Les familles n'attendent pas de la mairie de feindre la surprise à chaque vague de chaleur. Elles attendent que les établissements soient adaptés.

- *Partagez-vous le constat que les écoles de Saint-Cloud ne sont aujourd'hui pas suffisamment préparées ?*
- *Transparence : êtes-vous prêt à présenter publiquement d'ici la fin de l'année, école par école, un diagnostic thermique, les solutions techniques que vous envisagez, avec les coûts et calendriers associés ?*
- *Cas concret : l'école élémentaire du Val d'Or a été une fournaise. Bâtiment orienté plein sud avec une cour très minérale, beaucoup de parents sont d'avis que des travaux d'ampleur sont nécessaires. Des membres de l'équipe éducative sont motivés pour avancer. Nous soutenons cela aussi. La majorité municipale peut-elle accélérer sur le sujet ?*

Les canicules de 2026 passeront. D'autres suivront. Il est plus que temps d'avancer.

Le Maire défend le choix que la Ville a fait sur le maintien de l'ouverture des écoles afin d'assurer la continuité du service public et de répondre aux besoins des familles, soulignant que plusieurs communes voisines avaient, pour leur part, décidé de fermer leurs établissements scolaires.

Concernant l'adaptation des écoles aux fortes chaleurs, **Sékolène de LARMINAT** confirme que la Ville poursuit ses investissements, notamment à travers un programme de travaux précédemment adopté.

Il a également été indiqué que les bilans énergétiques des bâtiments scolaires seraient communiqués dans un souci de transparence.

Le débat a également porté sur le **projet de campus culturel**. **Sékolène de LARMINAT** a contesté la présentation faite par l'opposition d'une « médiathèque à 20 millions d'euros », en rappelant que ce montant correspond à un projet global comprenant notamment une médiathèque, une ludothèque, des espaces de travail, des salles polyvalentes, des aménagements paysagers et de nouveaux accès aux équipements culturels.

Le Maire souligne le changement de position de **Rafaël Maychmaz** quant à son vote favorable initial sur la délibération relative au campus culturel et appelle l' élu à assumer son vote préalable : ce revirement étant intervenu après le refus du Maire de l'intégration de **Rafaël Maychmaz** dans la majorité municipale.

Les échanges se sont conclus par un rappel du maire aux **règles de courtoisie et de respect des prises de parole au sein du conseil municipal**.

2. Boulevard de la République : Pour réduire le bruit et ajouter une piste cyclable (Rafaël MAYCHMAZ)

Des habitants du boulevard de la République sont dérangés par la circulation de véhicules émettant un bruit excessif; cela peut être le cas de dispositifs d'échappement modifiés, ou d'un style de conduite inapproprié en zone urbaine.

- *Des communes ont expérimenté des radars anti-bruit pour verbaliser ces véhicules. Quel est le point de vue de la majorité municipale sur le sujet ?*

Par ailleurs, pour le bruit lié au roulement, un travail sur le type d'enrobé a été mené dans d'autres communes.

La performance estimée est une baisse du bruit de 3 dB, semble-t-il. Le prix plus élevé qu'un enrobé classique est à mettre en regard avec le type et le cycle de vie de la chaussée. Ce sujet pourrait être intéressant à étudier pour évaluer sa pertinence.

- *Quel est votre avis ?*
- *Pour revenir au boulevard de la République, est-ce qu'une réflexion a été menée en lien avec le département pour faire évoluer cet axe ?*

Cet axe étant majeur, l'installation d'une piste cyclable sécurisée dans chaque sens de circulation constituerait un véritable atout, à la fois pour la réduction du bruit et pour la sécurité ainsi que la liberté de déplacement des usagers; notamment celles et ceux qui se rendent aux gares ou aux établissements scolaires.

-

- **Est-ce que de tels aménagements cyclables sont prévus ?**

Jean-Christophe ACHARD confirme que la Ville partage les préoccupations des riverains concernant les nuisances sonores liées à certains véhicules. Il a été rappelé que **le déploiement des radars sonores reste aujourd'hui bloqué au niveau national, faute d'homologation des équipements et d'un cadre réglementaire permettant leur verbalisation.**

La Ville n'a donc pas répondu à l'appel à projets de la Métropole du Grand Paris portant sur des radars sonores à vocation uniquement pédagogique, leur efficacité étant jugée limitée.

Concernant les revêtements phoniques ou acoustiques, Nicolas PORTEIX ajoute que leur intérêt est principalement démontré sur des axes où la circulation s'effectue à vitesse élevée. Compte tenu des vitesses pratiquées sur le boulevard de la République, leur impact serait limité, même si le Département a été interrogé sur cette possibilité dans le cadre de futurs travaux.

Enfin, la Ville poursuit ses échanges avec le Département en vue d'une requalification à moyen terme du boulevard de la République. Ce projet devra intégrer une réflexion globale sur les mobilités, les aménagements cyclables, les cheminements piétons, la sécurité, l'apaisement de la circulation, la réduction des nuisances sonores et la végétalisation.

3. Informatique : IA et services publics (Rafaël MAYCHMAZ)

Dans la continuité d'une question que nous avons posée en 2024 sur l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) pour faciliter le travail de nos agents et améliorer la performance des services publics locaux, nous souhaitons savoir si la majorité a avancé sur ce sujet.

À l'époque, c'était balbutiant à Saint-Cloud. Mais cette technologie évolue rapidement, irrigue désormais tous les domaines et est adoptée par de nombreux acteurs, y compris les particuliers et les entreprises. Nous souhaitons donc savoir :

- **Quelle est votre feuille de route en matière d'intelligence artificielle ?**
- **Quels cas d'usage avez-vous identifiés, y compris pour les usages internes ?**

Merci par avance pour votre réponse et n'hésitez pas à nous donner quelques détails techniques.

Françoise ASKINAZI précise que la Ville poursuit l'intégration progressive de l'intelligence artificielle dans ses services. À la suite d'un séminaire consacré

à l'IA générative organisé fin 2025, une charte et un guide de bonnes pratiques à destination des agents ont été élaborés.

Un **outil d'aide au recrutement** a également été déployé pour faciliter la rédaction des offres d'emploi et l'analyse des candidatures, tout en maintenant une validation systématique par les équipes des ressources humaines.

Enfin, un **chatbot** destiné à améliorer l'information des usagers est actuellement en phase de test et fera l'objet d'améliorations progressives en fonction des besoins identifiés.

Saint-Cloud Rive-Gauche

1. Culture à Saint-Cloud (Anne-Marie CRAVERO)

Voudriez-vous, en complément du projet culturel soumis à notre approbation :

- **nous communiquer le budget consacré par la ville à la culture en 2025 et sa ventilation (par grand équipement, événements et grandes associations)**
- **quelles évolutions, en montant et en nature, sont-elles à prévoir du fait de ce projet ?**

Ségolène de LARMINAT rappelle que le budget consacré à la culture s'élève à **4,85 millions d'euros** en 2025, soit environ **8 % du budget de fonctionnement** de la commune.

Cette enveloppe finance notamment le conservatoire (762 000 €), Les 3 Pierrots (723 000 €), la médiathèque (204 000 €) et le musée des Avelines (232 000 €) ainsi que l'ECLA (310 000 €).

Il a également été précisé que la **Municipalité entend maintenir cet effort budgétaire dans les années à venir**, sans évolution majeure, en conservant un niveau de financement équivalent.

2. Périscolaire à Saint-Cloud (Guillaume SIMENEL)

- **Sur l'année scolaire 2025-2026, des signalements ont-ils été effectués par les équipes municipales auprès du SDJES, le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports, compétent pour instruire ces situations ? Et si oui, quelles suites ont été données ?**
- **Des mesures conservatoires ont-elles dû être prises à l'égard d'un ou plusieurs agents intervenant dans nos accueils périscolaires ou extrascolaires au cours de l'année scolaire ?**

Jacques GRUBER mentionne qu'un courrier a été adressé aux parents d'élèves le 7 mai afin de

présenter les procédures de recrutement des animateurs et les mesures appliquées par la Ville en cas de signalement ou de dépôt de plainte.

Ces éléments avaient également fait l'objet d'une communication lors du Conseil municipal du 28 mai.

Concernant les accueils périscolaires, la Ville a appliqué les procédures prévues à la suite d'un dépôt de plainte visant un animateur du périscolaire de Montretout. La description des faits ne permettant pas d'identifier précisément l'auteur, **trois animateurs ont été suspendus à titre conservatoire** et un signalement a été effectué auprès du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES). L'enquête est désormais entre les mains de la police et de l'autorité judiciaire.

Le Maire et Jacques GRUBER ont également réuni les familles afin de les **informer en toute transparence, de prévenir la diffusion de rumeurs et de réaffirmer leur confiance envers les équipes d'animation.** Enfin, il a été rappelé l'importance d'éviter les publications sur les réseaux sociaux afin de ne pas entraver le bon déroulement de l'enquête.

3. Épisode caniculaire & Politique générale d'adaptation au changement climatique de la ville (Anne-Marie CRAVERO)

- Pouvez-vous faire un bilan économique de l'action engagée en 2020 pour l'adaptation des écoles de Saint-Cloud au changement climatique ? Quel montant d'investissements, pour quels emplois ? Vous mentionnez un audit énergétique réalisé sur les écoles, quelles en sont les conclusions ? Recommande-t-il la production autonome d'électricité par toits solaires ? L'avez-vous envisagé pour les écoles ?

Sérolène de LARMINAT indique que le projet de **campus culturel** intègre actuellement une étude portant sur une solution de **géothermie de surface**, afin de produire à la fois du chauffage et du rafraîchissement et d'adapter les futurs équipements aux effets du changement climatique.

Il a également été confirmé que l'étude réalisée sur les **consommations énergétiques des bâtiments municipaux** sera transmise aux élus. Sérolène de LARMINAT rappelle que plusieurs actions inscrites au budget 2026 sont déjà engagées et qu'un retour d'expérience sur l'épisode de canicule permettra de poursuivre les adaptations nécessaires dans les années à venir.

Concernant l'installation de **panneaux solaires** sur les écoles, il a été précisé que la **priorité est aujourd'hui donnée à la végétalisation des toitures**

lorsque cela est possible, tout en indiquant que cette piste pourrait être étudiée à l'avenir.

Le Maire a, pour sa part, réaffirmé son **soutien au développement de l'énergie nucléaire comme source d'énergie décarbonée**, tout en soulignant que les nouveaux bâtiments offrent davantage de possibilités pour intégrer des solutions énergétiques performantes.

- À court terme, c'est-à-dire pour cet été, en cas de canicule, la Ville prévoit-elle d'ouvrir davantage la piscine des Tourneroches, avec des horaires élargis, y compris plus tard en soirée, une ouverture en août, et un accès facilité, voire gratuit, pour les habitants ? Et la Ville envisage-t-elle également d'ouvrir les salles climatisées des 3 Pierrots et d'y proposer des séances gratuites ? La Ville pourrait-elle identifier et communiquer aux Clodoaldiens, au-delà des Parcs et Jardins, une liste des espaces publics rafraîchis accessibles pendant les heures les plus chaudes ?

- À moyen terme, et en particulier en prévision de l'été prochain, la Ville s'engage-t-elle à accélérer les projets d'aménagement de nos cours d'école, végétalisation, ombrières, désimperméabilisation et brumisation ? Au-delà du centre de loisirs du Val d'or et de Montretout, quand prévoyez-vous d'achever les travaux d'isolation thermique des écoles et des crèches ?

- Concernant le long terme, nous comprenons que la Ville ne dispose pas d'un plan structuré d'adaptation au changement climatique, couvrant l'ensemble de nos équipements publics, écoles, crèches, espaces pour seniors, bâtiments communaux. À quel horizon prévoyez-vous que soit finalisée la démarche préalable d'inventaire et d'évaluation du patrimoine évoquée dans la délibération n° 75 du prochain Conseil Municipal ? Un plan global d'adaptation pourra-t-il être présenté et débattu dans ce Conseil avant la fin de l'année avec une inscription explicite des actions qui le composent dans la programmation pluriannuelle d'investissement ?

Le Maire confirme que la Ville dispose déjà d'un plan canicule identifiant plusieurs lieux rafraîchis accessibles aux habitants, notamment **Les 3 Pierrots, le Carré et les résidences autonomie**, qui ont été mobilisés durant l'épisode de fortes chaleurs. Il a également indiqué que les **parcs et jardins pourront désormais rester ouverts toute la nuit en cas de canicule exceptionnelle**, afin d'offrir des espaces de fraîcheur tout en facilitant l'organisation des astreintes des agents municipaux.

Concernant la **piscine municipale**, le Maire a précisé son fonctionnement. Pendant l'année scolaire, l'équipement est prioritairement réservé aux scolaires et aux associations sportives dans le cadre de sa vocation de **piscine sportive**, ce qui limite les créneaux d'ouverture au public. En période estivale, les horaires peuvent être adaptés en l'absence des scolaires.

Le Maire a également expliqué que la **fermeture annuelle en août est liée à d'importantes opérations de maintenance technique, rendues nécessaires par la configuration de l'équipement, ainsi qu'aux congés des agents**. Il a rappelé qu'une expérimentation d'ouverture durant le mois d'août avait déjà été menée par le passé, mais qu'elle avait enregistré une fréquentation très faible, ne justifiant pas le coût d'exploitation de la piscine.

Pour ce qui est des cours Oasis, Jacques GRUBER (pour Delphine POTIER) confirme que la **Ville poursuit leur développement pour adapter les écoles aux fortes chaleurs**, en favorisant la végétalisation, la désimperméabilisation des sols, la création d'espaces ombragés et une meilleure gestion des eaux pluviales.

- **Trois cours d'école ont déjà été aménagées** (Centre, Val d'or et Montretout), représentant un investissement important et améliorant le confort des élèves.
- **De nouveaux projets sont prévus dans le cadre du contrat de bassin 2026-2030**, avec la maternelle des Coteaux en 2027 et l'école élémentaire Montretout en 2028, sous réserve des arbitrages budgétaires.
- La municipalité rappelle que ces aménagements nécessitent des **investissements conséquents, mais également des moyens durables pour assurer leur entretien** (plantations, arrosage, maintenance).
- La Ville réaffirme son engagement en faveur des cours oasis, tout en soulignant la **nécessité de concilier ambition environnementale, capacités financières et qualité d'entretien sur le long terme**.

Préservons Saint-Cloud !

1. Nuisances nocturnes - Esplanade du marché des Avelines (Christine PASTOR)

Des riverains de l'esplanade du marché des Avelines m'ont alertée sur des nuisances sonores nocturnes récurrentes, en lien notamment avec l'exploitation de la terrasse de la brasserie La Maison sur cet espace public. Des troubles sont signalés jusqu'à quatre heures du matin, impli-

quant parfois plus d'une vingtaine de personnes, et ce de manière répétée et pas seulement durant l'épisode de canicule de la semaine dernière.

Ces faits s'inscrivent dans un contexte déjà lourd pour les habitants : chantiers successifs depuis plusieurs années - travaux du marché, construction d'un immeuble limitrophe, nouveau chantier en cours - qui ont sensiblement dégradé la qualité de vie des résidents, de jour comme de nuit.

- **Quelles sont les conditions exactes de l'autorisation d'occupation du domaine public délivrée pour la terrasse de l'esplanade du marché — et le cas échéant pour la boulangerie voisine, LEKLA — notamment s'agissant des horaires d'exploitation autorisés et des obligations de remise en état ?**
- **Des contrôles du respect de ces conditions ont-ils été effectués, et si oui, avec quels résultats ?**
- **Quelles mesures la municipalité envisage-t-elle pour mettre fin à ces troubles, qu'il s'agisse d'un renforcement de la surveillance par la police municipale, d'une révision des conditions d'autorisation, ou de toute autre disposition relevant de vos compétences ?**

Jean-Christophe ACHARD confirme que la municipalité reconnaît les nuisances nocturnes constatées autour du marché des Avelines et recherche un équilibre entre **tranquillité des riverains et animation du quartier**.

Les autorisations de terrasses ont été révisées afin de mieux encadrer leur exploitation, avec une fermeture à

23h et l'obligation de ranger le mobilier en dehors des horaires autorisés.

La Police municipale, le Centre de Supervision Urbain (CSU) et la Police nationale assurent une surveillance renforcée du secteur. Les interventions et verbalisations sont réalisées dès lors qu'une infraction ou un trouble est effectivement constaté.

La Ville poursuivra un **suivi attentif** afin de garantir le respect de ces nouvelles règles. Par ailleurs, les nuisances sonores provoquées par le système d'extraction de la brasserie **La Maison** ont été traitées : après plusieurs constats, une mise en demeure et des réglages techniques ont permis de faire cesser les nuisances, sous réserve du maintien des mesures correctives et d'un suivi acoustique.

L'élan Clodoaldien

1. Réchauffement climatique (Augustin BRUNSCHVICG)

- *À la suite de la canicule que nous avons connue et qui va revenir, merci de clarifier votre position sur le réchauffement climatique comme évoqué lors d'une séance de Conseil municipal en octobre 2024. La lutte contre le changement climatique fait-elle partie de vos priorités ?*

Le Maire conteste les propos rapportés, estimant qu'ils déformaient les échanges d'un précédent Conseil et ne reflétaient pas les déclarations réellement tenues.

Il a rappelé que **le changement climatique est un enjeu mondial, dépassant le seul cadre de l'action municipale.**

S'appuyant sur des données du **Conseil de l'Europe**, il a souligné que la France émet relativement moins de CO₂ que les principaux pays émetteurs, estimant qu'elle fournit déjà des efforts importants en matière de réduction des émissions.

Le Maire a conclu en invitant l' élu à s'appuyer sur des faits vérifiés et a relevé que celui-ci reconnaissait désormais les actions environnementales engagées par la municipalité.

Augustin BRUNSCHVICG estime que **la France et les collectivités doivent pleinement contribuer à la lutte contre le changement climatique, malgré le poids des grands pays émetteurs.**

Il souligne que la France reste un émetteur historique de CO₂ et appelle à renforcer les actions pour respecter les objectifs de l'Accord de Paris.

2. L'éducation au climat (Augustin BRUNSCHVICG)

- *Serait-il possible de mettre en place, dans les écoles primaires, des heures d'éducation au climat sur le mode de l'Académie du Climat de Paris ou de la Maison de la Planète de Boulogne-Billancourt. Sans forcément construire de structure telle que dans Saint-Cloud (même si cela peut constituer un objectif à terme), la ville pourrait-elle faire appel à des prestataires ou même se joindre à Boulogne-Billancourt pour dispenser des formations ou des ateliers à destination des enfants de la ville ? Ces formations permettraient dès le plus jeune âge de sensibiliser les futurs citoyens à un enjeu majeur dont ils devront se charger dans les années à venir. Ainsi, la municipalité compte-t-elle s'engager de la sorte dans la voie de la prévention et de la sensibilisation climatique ?*

Jacques GRUBER confirme que la Ville n'envisage pas de recourir à l'Académie du Climat de Paris, ni à la Maison de la Planète de Boulogne-Billancourt, considérant que des actions de sensibilisation environnementale existent déjà à Saint-Cloud.

Le Passeport du civisme sensibilise les élèves aux écogestes du quotidien (tri, réduction des déchets, mobilités douces, protection de la nature).

Les écoles mènent également des actions concrètes : tri des déchets alimentaires, lutte contre le gaspillage, projets éducatifs sur l'environnement, notamment via les PAE de la Caisse des Écoles.

La transformation des cours d'écoles en **cours OASIS** et la **labellisation E3D** de certaines écoles participent à cette démarche de sensibilisation au développement durable.

La Ville rappelle que, grâce aux actions conjointes de la municipalité et de l'Éducation nationale, les élèves clodoaldiens sont sensibilisés aux enjeux environnementaux tout au long de leur scolarité primaire.

La séance est levée à 00 h 46,

Fait à Saint-Cloud,
signé le 9 juillet 2026

Le Maire,
Éric BERDOATI

Éric BERDOATI



DÉCLARATIONS PRÉALABLES : AUTORISATIONS ACCORDÉES :

- 3 juin : 70, rue des Tennerolles (ravalement d'un pignon)
- 4 juin : 78, quai Marcel-Dassault (modification de toiture)
- 4 juin : 3, rue Pigache (ravalement)
- 4 juin : 57 ter, boulevard Senard (habillage artistique d'un poste transformateur ENEDIS)
- 4 juin : 51, rue du Val d'or (pose de persiennes métalliques)
- 4 juin : 140, rue des Tennerolles (pose d'un volet pliant métallique)
- 23 juin : 38, rue Tahère (ravalement)
- 23 juin : 6, Villa Preschez (création d'une terrasse et rénovation des menuiseries)
- 24 juin : 119, avenue du Maréchal-Foch (création d'un portillon et réfection de menuiseries)
- 24 juin : 106, rue Sevin Vincent (clôture)

ACTES ENREGISTRÉS DU 1^{ER} AVRIL AU 31 MAI

NAISSANCES

Sasha Hebbe Durand ■ Alma Drouot ■ Olena Kurylo Berthet ■ Marcel Parmentier ■ Marguerite Vergnhes Laurencin ■ Louis Faure-Miller ■ Angelina Fernandes Carvalho ■ Solène Vernaudeon Voegel ■ William Goyet ■ Louis Hastir ■ Laya Maculet ■ Nina Rouyer Cordiez ■ Garance Wang ■ Alya Boivin Armbruster ■ Angéline Procida ■ Akaundjy Co ■ Esther Fèvre ■ Ariane Champagnac ■ Elio Niravong ■ Léopol Becaud Ait Ali ■ Clémence Crémet ■ Pio Estrade ■ Léopold des Robert ■ Sophie Yermalovich ■ Nakiya Mohamed ■ Liam Hissi ■ Zénaïs Despaigne ■ Prisca Despaigne

MARIAGES

Zineb Moulatif & Samer Sayah ■ Margaux Philippe & Dylan Dos Reis ■ Laetitia Furnon & Pierre Wicart ■ Claire Panciatici & Vincent Dubois ■ Magali Gomes Ribeiro & Alex de Moura Freixinho ■ Juliette Gloux & Marc Braz ■ Nadhuimati Younoussa & Maanloum Ahamada ■ Marguerite de Cacqueray-Valménier & Alexandre Besson ■ Louise Frenois & Stanislas Delibes ■ Shiena Sonaco & Stéphane Capinpin ■ Sarah Lesbre & Ugo Navarra ■ Flavien Delbergue & Julie Blachet ■ Xavier Ferreira Seixas & Célia Gonçalves de Sousa ■ Clara Chipon-Hamet & Victor Durand-Raucher

DÉCÈS

Philippe Tréca (91 ans) ■ Luc Declerck (52 ans) ■ Robert Egginton (72 ans) ■ Françoise Mathias née Gourlet (95 ans) ■ Anne Milliotte (74 ans) ■ Joaquim Carvalho Pinto Da Costa (59 ans) ■ Michèle Desbarrières née Gerber (93 ans) ■ Lucienne Golz née Faucille (92 ans) ■ Youssef Rajielillah (61 ans) ■ Anita Morlier née Lapuyade-Lahorgue (89 ans) ■ Jean Etienne (79 ans) ■ Jean-Claude Deville (83 ans) ■ Jacqueline Carrive née Igon (101 ans) ■ Monique Passagez née Dauphin (88 ans) ■ Alain Faipoux (90 ans) ■ Jacques Bouché (80 ans) ■ Anne Savale née Gros (87 ans) ■ Abdelmadjid Ghennami (90 ans) ■ Jean-Sébastien Weydert (77 ans) ■ Vivianne M. Sellati née Schupf (78 ans) ■ Maria Garcia née Urbano Garcia (82 ans) ■ Odette Clot-Godard née Coudert (103 ans) ■ Chantal Mansour née Vergnaud (71 ans) ■ Madjid Benyahia (84 ans) ■ Georges Cassé (82 ans) ■ Martine Lantz née Brugère (95 ans) ■ François Soulard (89 ans) ■ Marie Dantan (93 ans) ■ Rosa Chikh (70 ans) ■ Hubert Salmon (91 ans) ■ Jeanine Michoux (91 ans) ■ Olivier Biard (85 ans) ■ Jacqueline Munier (93 ans) ■ Monique Dessart née Carmentré (91 ans)



QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

VALEURS DES PARAMÈTRES DE QUALITÉ DE L'EAU PRODUITE À L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE D'AQUAVESC (SITUÉE À LOUVECIENNES) AU MOIS DE JUIN 2026 ET VALEURS DES NORMES.

Issue de la nappe souterraine de Croissy-sur-Seine, l'eau qui arrive à la station de traitement d'eau potable, située à Louveciennes, est naturellement riche en minéraux, et particulièrement en calcium.

La chaîne de traitement poussée de cette usine permet de produire une eau présentant un niveau de sécurité sanitaire élevé, assure l'élimination de la micropollution (notamment les pesticides) et permet d'éliminer 50 % du calcaire (calcium) en excès. L'eau distribuée présente, de plus, de bonnes qualités organoleptiques (odeur, saveur).

	Unité	Valeur moyenne mesurée	Valeur limite ou référence qualité
Paramètres organoleptiques			
Turbidité	NFU	0,11	1
Paramètres physico-chimiques en relation avec la structure naturelle des eaux			
pH	UpH	7,7	6,5 à 9**
Dureté (TH)	Français (F)	18	-
Magnésium	mg/l	8,8	-
Calcium	mg/l	56	-
Chlorure	mg/l	33,4	250**
Sulfates	mg/l	90,0	250**
Paramètres concernant des substances indésirables			
Ammonium	mg/l	< 0,05	0,1**
Nitrites	mg/l	< 0,01	0,1
Nitrates	mg/l	13,0	50
Pesticides et produits apparentés			
Pesticides totaux (mesure des triazines)	ug/l	< 0,1	< 0,5

* Code de la Santé publique R. 1321 1.68 (décret 2001-1220 du 20/12/2001) : Limites de qualité (article R. 1321-2)

** Références de qualité ou valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et distribution d'eau (article R. 1321-3).



GLOSSAIRE DES PARAMÈTRES DE QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

La turbidité de l'eau a pour origine la présence de matières en suspension (argile, limons, particules organiques colloïdales, plancton, organismes microscopiques) qui donnent un aspect trouble à l'eau.

Le pH, abréviation de « potentiel Hydrogène » est un indice qui traduit la concentration d'ions Hydrogènes dans une solution. Il détermine l'acidité, l'alcalinité ou la neutralité de l'eau. L'échelle qui sert à le mesurer est comprise entre 0 et 14. Une eau dont le pH est inférieur à 7 est dite acide. Lorsque son pH est supérieur à 7, on dit qu'elle est basique (alcaline) et s'il est égal à 7, l'eau est dite neutre. Le pH d'une eau est directement lié à son origine et à la nature des terrains qu'elle traverse. Suivant sa valeur, il est parfois nécessaire de le rééquilibrer car le pH de l'eau peut avoir de nombreuses incidences sur d'autres paramètres.

Le magnésium est un élément très répandu dans la nature, dans de nombreux minéraux et dans les calcaires (2,1 % de l'écorce terrestre). Son abondance géologique, sa grande solubilité, sa large utilisation industrielle font que les teneurs dans l'eau peuvent être importantes (quelques mg/l à plusieurs centaines de mg/l). La plupart des eaux naturelles présentent des teneurs comprises entre 5 et 10 mg/l. Cette concentration est en relation directe avec la nature géologique des terrains traversés. Le magnésium dans l'eau provient de l'attaque par l'acide carbonique des roches magnésiennes et de la mise en solution de magnésium sous forme de carbonates ($MgCO_3$) et de bicarbonates ($MgHCO_3$).

Les chlorures, très répandus dans la nature, généralement sous forme de sels de sodium ($NaCl$), de potassium (KCl) et de calcium ($CaCl_2$), les ions chlorures (Cl^-) dont la plus grande partie se trouve dans les océans, constituent environ 0,05 % de la lithosphère (partie solide de la sphère terrestre). De façon générale, l'ion chlorure est présent dans toutes les eaux, à des concentrations variables. Dans les eaux de surface, il est présent en faible concentration. Dans les eaux souterraines, la teneur en ions chlorures peut atteindre quelques grammes par litre au contact de certaines formations géologiques.

Les sulfates, composés naturels des eaux, les ions sulfates (SO_4^{--}) sont liés aux cations majeurs : calcium, magnésium et sodium. À part ceux du plomb, du baryum et du strontium, la plupart des sulfates sont solubles dans l'eau. Ils peuvent néanmoins être réduits en sulfure, volatilisés dans l'air en hydrogène sulfure (H_2S), précipités en sel insoluble ou assimilés par des organismes vivants. La concentration en sulfates dans les eaux naturelles est très variable, mais ne dépasse généralement pas le gramme par litre.

L'ammoniaque. Sont désignées sous le terme ammoniaque des formes ionisées (ion ammonium NH_4) et non ionisées (NH_3) de l'azote ammoniacal. La présence d'azote ammoniacal dans l'eau, comme celle des nitrates, provient de la décomposition des déchets végétaux et animaux. Sous sa forme ionisée, l'azote ammoniacal est peu toxique, mais une forte concentration dans l'eau peut être le signe d'une pollution par des matières fécales ou par des rejets industriels.

Les nitrites, (NO_2^-), comme les nitrates, sont présents à l'état naturel dans les sols, les eaux et les plantes, mais généralement en faible quantité. Plus une eau est riche en nitrates, plus le risque est important pour l'homme de consommer des nitrites, car les nitrates se transforment en nitrites dans notre estomac par le phénomène chimique de la réduction (élimination d'oxygène). Une trop forte concentration de nitrites dans l'organisme peut provoquer des maladies graves (des cyanoses notamment), en particulier chez les nourrissons dont l'alimentation est constituée essentiellement de lait réhydraté. La consommation d'eaux trop riches en nitrates est, pour les mêmes raisons, fortement déconseillée aux femmes enceintes.

Les nitrates (NO_3^-) résultent de l'oxydation de l'azote organique et sont donc présents à l'état naturel dans les sols et dans les eaux. L'augmentation du taux de nitrates dans les eaux superficielles et souterraines est due pour une large part à l'enrichissement des sols par des engrais chimiques ou organiques, ainsi qu'aux rejets d'eaux usées ou mal traitées dans les cours d'eau. Les nitrates en eux-mêmes ne présentent pas de danger particulier pour la santé, c'est leur transformation en nitrites dans l'estomac qui peut être toxique.

Les pesticides totaux. La pollution des eaux par ces produits est liée à leur entraînement par le ruissellement (contamination dans les eaux de surface) ou par leur infiltration (contamination dans les eaux souterraines). Les facteurs influents sur le transfert des pesticides jusqu'au milieu hydrique naturel sont leur solubilité dans l'eau, leur résistance à la dégradation physique et biochimique, la nature du sol, le volume et l'intensité des pluies.

La dureté d'une eau ou son titre hydrotimétrique (TH) exprime sa concentration en sels de calcium et de magnésium. Comme le pH, la dureté est liée à la nature des terrains traversés par une eau. Si l'eau présente une forte concentration de ces sels minéraux, on dit qu'elle est dure (c'est le cas des eaux provenant des sols calcaires). À l'inverse, si cette concentration est faible, l'eau est dite douce, ce qui est le cas par exemple en Bretagne lorsqu'elle provient ou traverse des sols granitiques.

Une eau dure, par son apport en calcium et en magnésium, est bonne pour la santé, mais elle accélère par contre l'entartrage des conduites et réagit mal au savon. À l'inverse, une eau trop douce a tendance à corroder les canalisations.

Le calcium est un métal alcalino-terreux extrêmement répandu dans la nature et en particulier dans les roches calcaires, sous forme de carbonates. Ces sels se rencontrent dans presque toutes les eaux naturelles. Leur teneur dans l'eau, qui peut varier de 1 à 150 mg/l, est directement liée à la nature géologique des terrains traversés. Les sels de calcium sont obtenus en majorité lors de l'attaque de roches calcaires par l'anhydride carbonique dissous (CO_2). Il constitue l'élément cationique dominant des eaux superficielles. Le calcium est l'élément principal de la dureté de l'eau.



Directeur de la publication : Éric Berdoati. Rédaction : Corinne Hansel.
Coordination : Service Communication. Mise en page : **LUCIOLE** • Juillet 2026.
Impression : Estimprim group. Ce numéro a été imprimé sur du papier 100 % recyclé.